

Ville de Saint-Gabriel

M.R.C. de D'Autray

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Saint-Gabriel, tenue le troisième jour du mois de juillet 2017 à 20 h :00 à la salle du conseil, située au 45 de la rue Beausoleil, à Ville de Saint-Gabriel.

Sont présents : Monsieur Gaétan Gravel, maire
 Monsieur Réjean Riel, conseiller №.1
 Monsieur Yves Morin, conseiller №.3
 Madame Sylvie St-Georges, conseillère №.4

Absences motivées :
 Monsieur Christian Paquin Coutu, conseiller №.5
 Monsieur Stephen Subranni, conseiller №.6

Est aussi présent : Monsieur Michel St-Laurent, directeur général et greffier

Public : -7- personnes représentant le public

Un moment de recueillement est suggéré par monsieur le Maire.

242-07-2017 1. Ouverture de la séance

Le maire, Gaétan Gravel, agit à titre de président d'assemblée et Michel St-Laurent, à titre de secrétaire d'assemblée.

Il est proposé par Sylvie St-Georges

Appuyé par Yves Morin

Et résolu :

QUE la séance ordinaire du conseil du 3 juillet 2017, soit ouverte à 20h :00.

Adoptée à l'unanimité

243-07-2017 2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Réjean Riel

Appuyé par Yves Morin

Et résolu :

QUE l'ordre du jour de cette rencontre du 3 juillet 2017, soit et est adopté, en tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

244-07-2017 3.1 Séance ordinaire du 5 juin 2017

Il est proposé par Réjean Riel
Appuyé par Sylvie St-Georges
Et résolu :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juin 2017 soit et est adopté, tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

245-07-2017 3.2 Séance extraordinaire du 7 juin 2017

Il est proposé par Réjean Riel
Appuyé par Yves Morin
Et résolu :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 7 juin 2017 soit et est adopté, tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

246-07-2017 3.3 Séance extraordinaire du 22 juin 2017

Il est proposé par Sylvie St-Georges
Appuyé par Réjean Riel
Et résolu :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 juin 2017 soit et est adopté, tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

247-07-2017 4.1 Régie du CSCB / Quote-part 2017 (5^{ème} versement)

ATTENDU l'adoption du budget 2017 de la Régie Inter municipale du CSCB par la résolution 313-11-2016.

Il est proposé par Sylvie St-Georges
Appuyé par Yves Morin
Et résolu :

QUE la trésorière soit et est par la présente, autorisée à procéder au cinquième versement de la quote-part 2017 de la Régie Inter municipale du CSCB, représentant un montant de **30 000 \$**.

Adoptée à l'unanimité

DÉPÔT => 4.2 Dépôt certificat règlement 521

ATTENDU QUE la date limite pour enregistrer une demande référendaire dans le dossier du règlement CV.521 était fixée, selon les délais prévus par la Loi, au 21 juin 2017 et qu'à cette date aucune demande n'a été enregistrée.

Le greffier dépose le certificat relatif à l'absence de demande valide de participation à un référendum relativement au projet de règlement CV.521.

Le but de présent règlement CV.521 est d'exécuter des travaux de pavage et de réfection de trottoirs pour un montant maximal de 700 000\$.

248-07-2017 4.3 Nomination du parc du Presbytère

Il est proposé par Yves Morin
Appuyé par Sylvie St-Georges
Et résolu :

QUE les membres de ce conseil acceptent de nommer le parc du boulevard Houle, situé sur les cadastres no. 5 326 895 et 5 326 896 : « PARC DU PRESBYTÈRE ».

QUE le directeur général et greffier finalise la démarche par l'enregistrement auprès de la Commission de toponymie.

Adoptée à l'unanimité

249-07-2017 4.4 Demande des Chevaliers de Colomb (marcheurs)

Il est proposé par Réjean Riel
Appuyé par Sylvie St-Georges
Et résolu :

QUE les membres du conseil de la Ville de Saint-Gabriel accordent un montant de cinquante dollars (50\$) aux Chevaliers de Colomb - Conseil #3045 afin de leur aider à recevoir pour un repas les marcheurs qui viendront le 8 août prochain.

QUE copie de la présente soit transmise à la Sûreté du Québec, pour planification et information.

Adoptée à l'unanimité

5. CORRESPONDANCE

DÉPÔT => 5.1 Dépôt de la correspondance au 30 juin 2017

Le greffier dépose le bordereau des correspondances reçues au 30 juin 2017, sous la cote « *Bordereau No. 06-2017* ».

6. FINANCE

DÉPÔT => 6.1 Dépôt de l'état des revenus et dépenses au 30 juin 2017

Le greffier dépose l'état des revenus et dépenses au 30 juin 2017.

250-07-2017 6.2 Comptes à payer au 30 juin 2017

Il est proposé par Sylvie St-Georges

Appuyé par Réjean Riel

Et résolu :

QUE les comptes à payer au 30 juin 2017, des chèques numéros **518 à 598** totalisant 87 384.99 \$ soient et sont adoptés;

QUE les comptes à payer pour les dépenses incompressibles au 29 juin 2017, des chèques numéros **471 à 517 et 12047** incluant les prélèvements mensuels des numéros **3163 à 3195** totalisant 256 112.74 \$ soient et sont adoptés;

QUE le maire, Gaétan Gravel, et la trésorière, Mireille Bibeau, soient et sont autorisés à signer les chèques à cet effet.

Adoptée à l'unanimité

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

251-07-2017 7.1 CHSLD – Fermeture rue Désy (Zumbathon)

ATTENDU la réception le 2 juin 2017, d'une demande du CHSLD Désy qui désire faire un zumbathon.

ATTENDU QUE pour cette occasion, la technicienne en loisirs, Madame Morin, demande la fermeture de la rue Désy, le samedi 26 août 2017 entre 9h00 et 15h00.

Il est proposé par Sylvie St-Georges

Appuyé par Réjean Riel

Et résolu :

QUE les membres de ce conseil accueillent favorablement cette demande et accorde l'autorisation à madame Morin de procéder à la fermeture de la rue Désy, samedi le 26 août 2017, entre 9h00 et 15h00.

QUE le directeur des travaux publics, Simon Gariépy s'assure de fournir et d'installer des barrières et des panneaux qui indiquent la fermeture de la rue aux endroits appropriés.

QUE copie de la présente soit transmise à la Sûreté du Québec et aux autres services d'urgence (ambulance et pompier).

Adoptée à l'unanimité

8. VOIRIE – TRANSPORT & TRAVAUX PUBLICS

252-07-2017 8.1 Achat de caméra

ATTENDU QU'IL y a eu vol à l'usine d'épuration pour des équipements des travaux publics dans la nuit du 22 juin dernier.

ATTENDU QUE Monsieur Simon Gariépy, directeur des travaux publics, a demandé un prix pour des caméras de surveillance.

Il est proposé par Réjean Riel
Appuyé par Sylvie St-Georges
Et résolu :

QUE les membres du conseil municipal donnent leur accord à l'achat de caméras et aux équipements nécessaires, tel que soumissionné par Sylvain Beaulieu, au montant de 3 719.32\$ taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité

9. HYGIÈNE DU MILIEU

10. SANTÉ, BIEN-ÊTRE ET QUALITÉ DE VIE

11. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ENVIRONNEMENT

253-07-2017 11.1 Adoption du rapport de l'urbaniste au 30 juin 2017

Il est proposé par Réjean Riel
Appuyé par Yves Morin
Et résolu :

QUE les membres ce conseil, acceptent le rapport de l'inspecteur en urbanisme, incluant l'émission des permis et demandes diverses, en plus du rapport du Comité Consultatif d'Urbanisme, pour la période couvrant les rencontres de ce comité jusqu'au 30 juin 2017.

Adoptée à l'unanimité

254-07-2017 11.2 Modification – Usage conditionnel (115 rue Beausoleil)

ATTENDU la publication, 6 juin 2017, de l'avis concernant une demande de modification aux usages conditionnels, concernant la propriété située 115 rue Beausoleil.

Il est proposé par Réjean Riel
Appuyé par Yves Morin
Et résolu :

QUE suite aux recommandations du CCU, lequel s'est penché sur la demande lors de la rencontre du 22 juin 2017, les membres ce conseil, accueillent favorablement la demande pour la propriété du 115 rue Beausoleil, modifiant les usages conditionnels pour autoriser à certaines conditions, l'implantation d'un logement au rez-de-chaussée d'un bâtiment commercial, situé en bordure de la rue Beausoleil, dans la zone C-34-1.

Adoptée à l'unanimité

255-07-2017 11.3 Adoption du deuxième projet de règlement C.V. 520

ATTENDU QU'AVIS DE MOTION – avec dispense de lecture, a préalablement été donné par la résolution 210-06-2017 lors de la séance ordinaire du 5 juin 2017.

ATTENDU l'adoption du premier projet de règlement à cette même séance ordinaire du 5 juin 2017, par la résolution 211-06-2017.

ATTENDU la tenue, le 3 juillet 2017 à 19h :30, de la consultation publique portant sur les explications du règlement CV.520.

Il est proposé par Réjean Riel

Appuyé par Sylvie St-Georges

Et résolu :

QUE les membres de ce conseil, procèdent à l'adoption du deuxième projet de règlement CV.520 modifiant les règlements d'urbanisme CV.195, CV.196, CV197 et le règlement administratif CV.376.

Adoptée à l'unanimité

12. SPORTS ET LOISIRS – CULTURE ET TOURISME

256-07-2017 12.1 Gestion du Lac – Gratuité pour bénévoles de l'étude des espèces

ATTENDU QUE la conclusion d'une entente inter municipale entre les municipalités participantes est intervenue afin d'adopter un règlement visant entre autres, la tarification de l'accès des embarcations à moteur au Lac Maskinongé et l'amélioration des mesures et des ressources de contrôle et de surveillance des embarcations à moteur.

ATTENDU QUE l'Association des Pêcheurs du Lac Maskinongé, en collaboration avec le ministère de la Faune, contribuent à une étude sérieuse concernant la population du maskinongé et des autres espèces dans le Lac Maskinongé.

ATTENDU QU'IL est dans l'intérêt de la Ville que cette étude soit menée à bien afin de préserver la faune aquatique du Lac Maskinongé.

ATTENDU QUE l'Association des Pêcheurs du Lac Maskinongé demande que l'accès au Lac se fasse gratuitement pour les pêcheurs collaborant à la réalisation de l'étude sur la pêche sportive. L'exemption de tarification d'accès au Lac Maskinongé constitue un incitatif pour ces pêcheurs à consacrer leurs efforts de pêche sur ce plan d'eau, de même qu'une forme de reconnaissance pour leur précieuse collaboration.

ATTENDU QUE le paragraphe c) de l'article 3.2 du règlement régissant l'accès au Lac Maskinongé et ses tributaires et visant à prévenir l'infestation d'espèces exotiques envahissantes, prévoit que les municipalités parties à l'entente, sont en mesure d'autoriser exceptionnellement l'accès aux débarcadères municipaux par une ou des embarcations motorisées, utilisées dans le cadre d'activités nautiques spéciales.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Yves Morin

Appuyé par Sylvie St-Georges

Et résolu :

QUE les membres de ce conseil autorisent l'exemption de tarification de l'accès au Lac Maskinongé des embarcations à moteur et du stationnement, pour les pêcheurs participants à l'étude ainsi que pour le biologiste du ministère de la Faune, dont les noms apparaissent dans la liste suivante :

PÊCHEURS PARTICIPANTS :

- Dominique Ratelle
- Éric Légaré
- Jean-Claude Beauchamp
- Yan Benoit
- Guy Joly
- Stéphane St-Jean

BIOLOGISTE DU MINISTÈRE DE LA FAUNE :

- François Girard

Adoptée à l'unanimité

13. VARIA

14. RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL

Tous les membres du conseil présents font rapport de leurs activités.

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

257-07-2017 **16. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUILLET 2017**

Il est proposé par Yves Morin
Appuyé par Sylvie St-Georges
Et résolu :

QUE la séance ordinaire de ce 3 juillet 2017 soit levée à 20 h 45.

Adoptée à l'unanimité

Gaétan Gravel
Maire

Michel St-Laurent
Directeur général et greffier

**Approbation par le maire des règlements et des résolutions selon
l'article 53 de la loi sur les cités et villes**

Je soussigné, Gaétan Gravel, maire de la Ville de Saint-Gabriel, approuve les règlements et résolutions du présent procès-verbal, en apposant ma signature au bas du présent document ce troisième jour du mois de juillet 2017.

Gaétan Gravel, Maire